

HOERDT

Opération de prévention à la sécurité routière

Une opération de prévention à la sécurité routière a eu lieu jeudi 27 mai aux abords des écoles primaire et maternelle de Hoerd.

Dès 7 h 30, répondant à l'invitation du conseil municipal des enfants, élus et parents d'élèves se sont mobilisés au niveau du parking du groupe scolaire Im Leh et devant l'école maternelle Les Courtils afin de sensibiliser les automobilistes et parents d'élèves sur les dangers d'une trop grande vitesse à l'approche des établissements scolaires ou d'un manque de civisme de certains notamment quant au stationnement aux abords immédiats des écoles.

Responsabiliser les automobilistes

L'opération, qui a eu lieu en présence du maire de Hoerd Denis Riedinger, des directrices des écoles, de la brigade de gendarmerie de La Wantzenau et de M. Bertevas, agent de surveillance de la voie publique, avait pour objectif de responsabiliser les automobilistes et de les appeler à la prudence pour la sécurité de tous et notamment de leurs enfants.

À saluer, l'implication des jeunes élus qui, par leur engagement, ont largement contribué au succès de cette opération qui a vu nombre d'usagers prendre davantage conscience des risques engendrés par le non-respect des règles du Code de la route pour les plus jeunes.

L'AGENDA

TRUCHTERSHEIM

Graines d'éveil

MERCREDI 16 JUIN. Deux ateliers « Graines d'éveil » sur le thème « Nature et jardin ». Ce sont les petites bêtes qui montent, qui montent, qui montent !... qui font des histoires ! ». Pour enfants de 0 à 36 mois, aura lieu le mercredi 16 juin, de 9 h 30 à 10 h et de 10 h 30 à 11 h, à la médiathèque intercommunale de Kochersberg à Truchtersheim. Gratuit, sur inscription pour le 16 juin au 03 90 29 03 59, kollibris@kochersberg.fr

WILLGOTTHEIM

Bricolage de marionnettes

SAMEDI 26 JUIN. Viens à la bibliothèque construire et décorer ton cerf-volant avec les bibliothécaires le samedi 26 juin, de 10 h à 11 h, à la bibliothèque de Willgottheim. Gratuit. Dès 8 ans, sur inscription avant le vendredi 25 juin au 03 88 33 71 46, kollibris@kochersberg.fr

L'ÉTAT CIVIL

WITWERSHEIM

Anniversaires

Le 8 juin, Irène Schangel née Riedinger, 83 ans ; le 10, Nicole Bernhard née Jacquard, 83 ans ; le 13, Marie-Françoise Hagenbach, 81 ans ; le 14, Jean-Paul Vogel, 82 ans ; le 16, Antoinette Vix née Werst, 99 ans ; le 19, Robert Schangel, 80 ans.

HURTIGHEIM

Grands anniversaires du mois de juin

Le 13 : Albert Bruckmann, 89 ans
Le 14 : Yvonne Franck née Burkhardt, 89 ans
Le 18 : Alfred Goos, 85 ans
Le 29 : Liliane Mentzer née Krencker, 87 ans
67J.LOT 13

BRUMATH

L'« harmonie » de la place Velten en question

La perspective de voir s'ériger un immeuble de style moderne au cœur de la place Geoffroy-Velten suscite l'interrogation voire l'irritation des défenseurs du patrimoine. L'ASMA a sollicité l'expertise des Bâtiments de France.

Après l'Association des amis du patrimoine brumathois, (DNA du 23/05/21) l'ASMA réagit à son tour par voie de communiqué au projet de démolition de la maison située au 11 place Geoffroy-Velten, à Brumath. La première évoquait « un drame architectural irréversible », « un outrage », « une insulte », la seconde dénonçait dans un récent communiqué un « nouveau scandale patrimonial », une « blessure irréversible dans ce tissu bâti traditionnel au chevet de l'église catholique ».

Treize ans après l'acquisition de cette maison du XIX^e siècle, suite à un permis de construire accordé en 2015, une pétition et un recours rejeté par le tribunal administratif en 2018, le propriétaire est en passe de concrétiser son projet : construire en lieu et place de la demeure un immeuble de style moderne doté de locaux commerciaux au rez-de-chaussée et de six appartements sur deux étages.

« Une perte patrimoniale irréversible »

Un projet qui « ne s'intègre absolument pas dans le cadre de cette placette de par son gabarit disproportionné et sa volumétrie cubique », estime l'association.

Sur cette placette, en effet, se trouvent de nombreuses maisons à colombages, dont la plus ancienne date du XVII^e siècle. D'après le maire, le dernier projet présenté par le propriétaire était conforme au PLU et donc inattaquable. Un argument que conteste l'ASMA. Comme dans le récent cas de la maison Riff, rue du Général-Dupont, elle a requis l'avis de l'Architecte des bâtiments de France (ABF), un homme décidément très sollici-



L'immeuble, dessiné par l'agence Argile Architecture, basée à Wintershouse, comprendra des locaux professionnels au rez-de-chaussée, six appartements et un parking en sous-sol. Document remis - Argile Architecture

té. Dans un avis daté du 25 mai 2021, celui-ci estime que « cette construction prend place harmonieusement dans le contexte paysager environnant et participe à l'authenticité, la qualité et la cohérence d'un lieu représentatif pour sa ville ». La démolition de la maison « constituerait une perte patrimoniale irréversible ». Quant à l'immeuble prévu à cet endroit, « aucun élément ne permet d'identifier une recherche de préservation du caractère du paysage urbain existant. Le projet est donc de nature à porter atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants, au paysage urbain », conclut l'ABF, s'appuyant sur l'article R117-27 du Code de l'urbanisme.

L'article figurant au PLU de Brumath, le maire avait alors, selon l'association, « toute latitude pour refuser le permis ». Il stipule en effet que « le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions [...] sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants [...] ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ».

L'ASMA enfonce le clou. Selon

elle, « l'atterrissage imminent de cet OVNI à l'arrière de l'église vient couronner l'absence de politique de préservation du patrimoine architectural et urbain », et dénoterait la place Geoffroy-Velten et la maison natale de l'homme politique né dans la belle maison voisine en 1851. Comme ce fut déjà le cas en 2009 avec la construction, rue Gustave-Stoskopf, d'une résidence seniors privée « au gabarit disproportionné, narguant la maison natale de l'artiste peintre, dramaturge et poète ».

« Pression psychologique »

Les travaux de démolition ont démarré (à l'intérieur notamment), mais la maison étant encore debout, rien n'est perdu, estime l'association. Le maire peut encore selon elle « éviter l'irréparable en allant convaincre le propriétaire de renoncer à son fustige projet ». Ce qui s'annonce difficile... La « pression psychologique » exercée depuis quinze jours autour de cette maison et les nombreux curieux et opposants au projet munis d'appareils photo, parfois « agressifs », n'incitent pas le propriétaire à discuter. « Avec le maire, je peux trouver un compromis, pas avec eux, lâche Osman Po-

Élargir la liste du PLU

Une réflexion a été menée en 2018 avec l'ancien adjoint chargé de l'urbanisme à la ville de Brumath, Serge Schaff, sur les maisons, groupes de maisons, portions de rues qui méritent de figurer au PLU et sur les moyens à trouver pour protéger le centre-ville. Un travail que souhaite poursuivre l'Association des amis du patrimoine brumathois. Dans un courrier adressé au maire en avril dernier, elle sollicite un entretien pour « aborder la protection du patrimoine bâti ». Pour cela, il est nécessaire, selon elle, de le mentionner dans le PLU en complétant la liste de 14 maisons retenues, « trop réductrice », et en « établissant des règles (hauteur, aspect, dimension, toits...) adaptées à l'existant, au voisinage, aux rues, à la circulation, zone par zone, qu'il est nécessaire de modifier le zonage actuel ». Le maire a répondu positivement à ce courrier. Une réunion est prévue vendredi matin en présence de ce dernier, de Thierry Wolfersberger, adjoint chargé de l'urbanisme, de Daniel Benoist et Nicolas Stoskopf, président et secrétaire de l'association.

baîne et architecturale du centre de Brumath sous les mandats du maire actuel interroge les défenseurs du patrimoine sur sa légitimité à présider le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ». Les deux associations ont lancé une action et montent un dossier avec l'aide d'un avocat pour tenter de stopper les travaux de démolition. Un huis-clos s'est tenu sur place ce mercredi matin pour constater l'état d'avancement du chantier.

Émilie SKRZYPCZAK

Urbanisme : la querelle des « anciens » et des « modernes »



À quelques pas du nouveau quartier de la Scierie, le « Carré Or », érigé au centre-ville de Brumath, accueillera plus de 70 logements dans quatre bâtiments différents. Photo DNA/E. S.

Un certain nombre de projets de démolition de maisons alsaciennes suscitent un levée de boucliers des défenseurs du patrimoine, qui veulent à tout prix maintenir ces bâtisses traditionnelles en vie, quitte à n'en parfois conserver que la façade. S'ils estiment qu'elles en valent la peine, de par leur histoire, leur architecture, leur implantation, d'autres ne partagent pas cet avis. « On ne peut pas sauver tout ce qui a des poutres, nous n'en avons pas les moyens. On ne préserve que les maisons qui en valent la peine », expliquait récemment le maire de Brumath, Étienne Wolf.

Plus que l'intérêt architectural, c'est l'esthétique du projet à venir qui hérisse le poil des associations et autres amoureux du patrimoine ancien. Celui-ci étant jugé trop

volumineux, moderne, cubique, coupable de dénaturer une rue, une place, surtout lorsqu'il est cerné de maisons typiques à pans de bois, en plein cœur historique. « Nous ne sommes pas contre tous les projets, uniquement contre les projets défilants prévus à des endroits sensibles », souligne Daniel Benoist, qui rappelle que l'Association des amis du patrimoine brumathois, dont il est le président, a déposé trois recours depuis sa création en 2010.

Pour le maire, au contraire, ces projets ont leur place en ville. « À partir du moment où ils respectent le PLU et s'inscrivent correctement dans l'environnement. Dans certains pays, l'ancien et le moderne se côtoient, et ça passe bien ». Étienne Wolf a déjà reconnu par le passé la position difficile dans

laquelle se trouve la municipalité, entre d'un côté les « classiques », qui veulent tout sauver mais n'en ont pas les moyens eux-mêmes et comptent sur la collectivité pour trouver une issue favorable (éventuellement racheter ces maisons), et de l'autre les « modernes » selon qui il faut savoir faire table rase du passé et évoluer avec son temps.

« Le problème de Brumath, c'est que ce n'est ni une ville, ni un village »

Gilles Waechter, responsable du cabinet Argile Architecture, en charge du projet controversé de construction place Geoffroy-Velten, se dit « contre les villes musées parce que ça ne fait pas évoluer le monde, ça le fige mal ». « Soit on fait du pastiche, soit on tranche ; moi, je tranche parce que copier l'ancien est très onéreux et que la réglementation est compliquée », explique-t-il. Selon lui, « on améliore quand c'est possible, on rase lorsque la maison n'a pas été entretenue et n'a aucune qualité esthétique ».

Il en veut aux « ayatollahs du patrimoine » qui « déposent un recours au moindre permis de construire » et « font perdre du temps et de l'argent ». « Après, il ne faut pas s'étonner que les investisseurs laissent pourrir la situation, partent ailleurs et que les maisons tombent en ruine », lâche-t-il. Depuis 2016 et la signature du troisième et dernier permis de construire, Gilles Waechter n'a plus travaillé à Brumath. « Je n'aime pas faire des projets là-bas. Pour moi, il y a

un trou dans la carte. Le problème de Brumath, c'est que ce n'est ni une ville, ni un village. Elle a le cul entre deux chaises ».

Développer la ville tout en préservant le patrimoine, une équation difficile pour la municipalité. D'autant que la demande de logements est très forte. L'attractivité de Brumath avec ses deux gares, ses accès autoroutiers, la plateforme départementale d'activités et la loi Pinel qui attire les investisseurs explique selon elle le nombre croissant de logements construits ou en cours de construction. En plus des 500 logements édifiés dans le nouveau quartier de la Scierie - presque tous occupés, soit environ 1 000 habitants supplémentaires, d'autres programmes immobiliers sont en cours.

Qui dit plus de logements - et de commerces, les programmes immobiliers combinant parfois les deux - dit plus de familles, de jeunes qui s'installent, investissent, déménagent dans les écoles, d'activité économique, de recettes fiscales, etc. Aussi, cela permet à la Ville de rattraper son retard en termes de logements aidés, qui s'élevait à 7 % du parc immobilier au lieu des 20 % obligatoires.

« Vu sous cet angle, impossible pour Brumath de grossir tout en restant sous cloche. « Accepter les changements plutôt que de refuser l'apparition de projets qui s'inscrivent davantage dans le siècle présent que dans ceux du passé... » écrivait la majorité en 2016 en réponse à la pétition contre le projet immobilier en vue place Geoffroy-Velten.

E. S.